L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 256. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 13 AOUT 1828. Vol. I.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, doivent en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guirnmand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Etats-Unis d'Amérique.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans les départs des navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hudson.*

Loterie de l'Eglise Catholique de BATON-ROUGE.

PREMIERE CLASSE.

1	lot de	$6,000	1	lot de	$4,000
1	" "	3,500	1	" "	2,000
1	" "	2,500	1	" "	1,640
1	" "	500	6	" "	300
1	" "	100			

Plusieurs autres montant à $44,100.

Cette Loterie, composée de 27 numéros par permutation et dans laquelle on tire quatre lots, doit être, sous toutes rapports, considérée comme la plus avantageuse de toutes celles qui sont offertes au public pendant cette saison. On peut avoir la plus grande confiance dans les garanties qu'elle offre, tout étant disposé de manière à ce que les lots gagnés soient promptement et ponctuellement payés.

Prix des Billets :

Billets entiers $5, demi billets $2.50, quarts de billets $1.25, paquets de 9 billets, (garantis de ne pas gagner moins de vingt piastres) $45.

A vendre chez

MAILOCH,

Au Bureau renommé de la Roue de Fortune—Rue de Chartres No. 86. 20 juil.

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Cô. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elexir anti-glaireux du Dr. Guilhé
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canulles en gaumé élastique
Piluliers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

SUCRE—60 boucauds beau sucre de Attakapas, à vendre par

Gordon, Forstall & Co.

4 juin No. 23, rue Toulouse

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. S. Collins, étant d'une capacité supérieure, fera dorénavant comme packet régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont le Mercredi de la Nlle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

J. HAGAN & Co.

POUR BAYOU SARAH, BATON ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

Le beau Bateau-Vapeur COURTLAND, Jonathan Fitch maître, capitaine Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici chaque Mercredi à midi. Il a de très beaux arrangemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR NATCHEZ,

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Theodore Veal, partira régulièrement toutes les 10, 20 et 30 jours de chaque mois ; et les Natchez les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 17 déc.

POUR LE BAYOU SARAH, *La Fourche-Riviere, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débouquements,*

les bateaux-vapeur, admirablement prestant, MARIDA, capt. C. Lawton, et Sicilienne, capt. Jeudin, à dix heures du matin, partiront du Bayou Sarah, d'où il repartiront les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. *Joseph T. Bauduc.*

E. DEBERGUE,

Successeur de J. Gabaroche,

Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX : qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

13 juin E DEBERGUE.

LE Sieur VALENTIN & Co. Coiffeur de Paris, a l'honneur d'informer le public de cette ville et particulièrement les Dames qu'il vient de succéder à M. Gaulhiac dans l'établissement occupé par ce dernier rue de Chartres No. 91. Il continuera comme par le passé à confectionner toute espèce de postiches suivant le goût, et il ose espérer que ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance n'auront qu'à s'en féliciter.

On trouve chez lui un assortiment complet de parfumerie fine et fleurs &c. &c. 5 juin.

J. MAIGNAN & FAURIE,

Faubourg Marigny, sur la Levée,

ONT l'honneur de prévenir Messrs. les habitans et tous les propriétaires de bateaux à vapeur, moulins et machines à vapeur ou autres quelconques, qu'à date du 1er. Juin courant, ils exécuteront tous les ouvrages de fonte de fer, aux prix les plus raisonnables et avec la plus grande exactitude.

Ils se transporteront partout où on aura besoin d'eux, également pour tout ce qui concerne leur état de Fondeurs de métaux, Forgerons, Tourneurs et faiseurs de modèles. Ils osent espérer que leur exactitude connue et leur grande expérience dans ces sortes d'ouvrages leur continueront la confiance qu'ils s'efforceront toujours de mériter.

Ils ont toujours chez eux un dépôt de *charbon de bois* et *de terre* à vendre.

12 Juin—3.

A vendre par les soussignés.

EN débarquement du brick Levant de Bordeaux,

6 pipes eau-de-vie 4me. preuve.
25 barils do. blanche preuve du Mexique cont. 18 gallons chaque, et à 8 cercles de fer.
12 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis.
132 paniers huile fine clarifiée.
1 caisse cote pailly en 3/4.
1 do. robes cote pailly, fond lithographie.
3 do. soie à coudre, couleurs assorties pour le Mexique.
1 do. fusils à pistons grand calibre.
1 do. pistolets do. do.
40 mille capsules première qualité.

Le tout ayant droit au drawback.

D. G. BORDUZAT & Cº.

1er. juillet Nº. 108 Rue Royale

Constitution et Réglemens de la Congrégation Israélite,

A vendre à cette Imprimerie. *Prix*, $1.

E. DEBERGUE,

PREVIENT ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui, auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St. Pierre, entre Chartres et Levée ; au domicile qu'occupait Mr. J. Gabaroche, No. 23. 7 mars.

FABRICA de sombreros finos de primera calidad, para beber agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de St. Pedro, Plaza de Armas Nº. 23. 10 abril

Pensionnat pour les jeunes Demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à une maison commode et agréable, située Rue St. Louis No. 30, deux portes après l'Eglise Episcopale.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans cet établissement :

Les langues Française, Anglaise et Italienne ;
L'Ecriture ;
Grammaire ;
Arithmétique ;
Géographie, avec des cartes et des globes ;
Histoire ancienne et moderne ;
La Mythologie ;
Les belles Lettres ;
Le Dessin ;
La danse ; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées ; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens ; elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale. 1 Avril

HARDES, &c. Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, restes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 bastillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

SOIXANTE caisses Vin de Champagne 1ère. qualité en débarquement du Croissant venant du Havre—à vendre par J. LEBLANC.

Rue Royale

Propriété à vendre à l'amiable.

Le Jardin d'Agrément et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, du Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Laignel.

Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er. Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er. Octobre suivant.

Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur.

Pour les conditions, s'adresser à M. Ant. Abat, à la Nlle.-Orléans. 7 juil.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

LE soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Racotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes rivières et les eaux d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre la Barrière de la Douane, au magasin de Jackson, No. 91, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 16 Février, 1826, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au payement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1825.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence.

Il annonce également que Mr. P. D. Meney est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de $50 à 100.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveller, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lislet et Pierre Soulé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par l'enfant de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques.

29 mai—3f.

WANTED,

A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothicar Apply at this office. April 29

College Louisianais.

LES développemens progressifs que cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local contenant le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant :

1°.—La salubrité de l'air considérée par des juges compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, occasionnent d'effrayans ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de toutes les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices, disposés de manière à faciliter la division de l'autre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permit de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin de diminuer autant que possible les chances de contagion, les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il soumet au jugement du public, et plus particulièrement à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il espère que ces motifs obtiendront leur approbation. Il croirait superflu de rappeler ici, que ce changement ne nuit en rien à la considération, que M. Cuvellier a toujours eu dans cette cité, et qu'il ne peut offrir aux nouveaux élèves.

M. Gouin, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hémécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu dans les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Rodignac, Pillié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvellier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars.

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

CONNU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépôt de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COUTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, EST MAINTENANT en face de la Halle ; au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1.75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages du Docteur Le Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un DEPOT D'ANTIGLAIREUX du Dr. Guillet de Paris.

Prix $1.75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets de quincaillerie, articles, marbres, verroterie, [illegible], cordes à liége, huile bouchons fins, [illegible] &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 *livres de beau Sucre pour* $1, *et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.* 6 mars.

DEMANDE—On désire trouver à louer une négresse ; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à une qui parlât les deux langues. [illegible]—f.

GRAISSE & WHISKEY,—150 boites en fer blanc de Graisse de Cheval, 70 barils bon Whiskey, en [illegible] et à vendre par J. P. PA[illegible]

24 nov.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux dameajeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse pourité
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grila pour bateaux à vapeur, Gharêtes et Roues, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confiture en boites communes et dorées ; 4 do. rusen blanc ; a vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

SUGAR.—100 hhds. very prime sugar, landing this morning, for sale by

March PETTRIS & MILEARD.

GRANDE EXPOSITION.

Rampart St. Anne et Condé près la Place d'Armes.

D'UN CHEVAL DE BOIS.

Objet extraordinaire de mécanique. Ce cheval que l'on a vu sortir des flammes du dernier incendie, avec tant de rapidité fait toutes les cinq ou six lieues que l'on peut désirer, et parcourt facilement quinze lieues par jour, une dame et un cavalier peuvent s'y placer commodément.

LA FEMME INVISIBLE,

Appareil mécanique qui [illegible] agréablement le public.

MIROIRS ANNAMORPHOSES,

Ces miroirs forcent à rire les personnes qui y sont le moins disposées.

COSMORAMA,

Ces jolies vues représentant les [illegible] villes et édifices des quatre parties du monde.

MARIONNETTES,

Une séance de Marionnettes à 7 heures et demie et une à dix heures.

La propriété des arbres qui entourent la Place d'Armes, procure beaucoup de fraîcheur à la salle, qui est très-aérée, et fait qu'on y respire un air fort agréable.

Entre autres [illegible] Trompe-l'œil ou les Plaisirs de Jocko. Et différens objets curieux, composant le Cosmorama changera régulièrement deux fois par semaine—Les portes sont ouvertes tous les jours, de 7 heures et demie à dix heures du soir. Prix d'entrée, 4 [illegible], enfans moitié prix, [illegible] pour le moins quatre personnes. 2 juin.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. RENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'oignons de Queen Tow, 18 do. do. dites Commercial Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 déc. CURELL, LESABLIER & KILSHAW.

LE SOUSSIGNE' vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre. 6 livres Sulfate de Quinine, 4 onces Acétate de Morphine, 12 douzaines Bandages herniaires assortis, 50 Seringues à pompe, 10 douzaines Bœux à agneaux, feuilletées, 12 do. Boules de Mars, 12 do. Flacons à l'émeriste 8 à 1 once.

250 grandes et demi-bouteilles de l'élixir tonique antiglaireux, du Dr. Guillié.

Et par le navire Eliza de Bordeaux, La Poudre et la Liqueur Végétales de Baquet, combinées dans leur emploi, approuvées par la commission chargée d'en faire l'examen, et nommée à ce effet par son excellence le ministre de l'intérieur, pour la conservation des dents ; la fraîcheur et la propreté de la bouche, ainsi qu'un assortiment de brosses à dents de meilleure qualité.

24 avril M. JAMBE.

ARRIVE' par la Rosalane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, dit tête de mort
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Pruneaux de Tours en boites de dix livres.
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c.

6 mai. F. BERTONLIN.

DEMANDE d'emploi.—Une personne arrivant [illegible] parlant passablement l'Anglais et [illegible] rassurerait de placer comme [illegible] soudeur ou bonne [illegible]. S'adresser au bureau de l'Abeille. 6 mai

COUR DE PAROISSE pour la ville et la paroisse d'Orléans, le 2 Juin 1828.—Présent l'honorable James Pitot—*Elizabeth Aulé* contre *P. B. Lalande, son mari*—Il est ordonné et décrété par la Cour que la pétitionnaire Elizabeth Aulé, épouse de Pierre Benoit Lalande, défendeur dans cette affaire, soit séparée de corps et de biens d'avec son dit mari ; qu'il lui restituera la possession et la propriété exclusive des esclaves, terrain, maison et meubles par elle apportés en mariage, tels qu'ils sont mentionnés dans le contrat de mariage et tel qu'il appert en tant qu'ils sont encore existants, par l'exécution de l'ordre rendu par la Cour à l'institution du procès présentant un inventaire, et défendant toute disposition des dits biens par ledit mari, qui en outre est condamné aux frais—Nouvelle-Orléans 16 Juin 1828.

J. PITOT, Juge.

Je certifie l'ordre ci-dessus.

23 juin—3f. Thos. S. KENNEDY, Greffier.

EN débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par les soussignés, 56 rouleaux corde d'emballage, 16 sacs Ficelle.

11 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

RABAIS SUR LES VINS.

VU la diminution des droits sur les Vins, les soussignés ont réduit leur Vin de Bordeaux de $36 à $34, et le Vin blanc de Grave à $15 la demi barrique.

30 juin. CH. JOURDAN & Cº